



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de **LEGLANTIERS**  
 6, Grande Rue 60420 LEGLANTIERS  
 ☎ 03.44.51.81.74  
 ✉ mairiedeleglantiers@orange.fr

2024/003

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 20/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14	Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseiller(s) absent(s) : 1	Nombre de conseillers représentés : 0
Nombre de conseillers votants : 13	
Date d'affichage : 14 Juin 2024	Date de convocation : 20 Juin 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans l'annexe de la Mairie (ancienne école), le **Jeudi 20 Juin 2024 à 19h00** sous la présidence de Mr Julien BONNEMENT, le Maire,

**Etaient présents :** Mmes Pamela CRAPPIER, Laetitia LEPHAY, Joëlle BONNEMENT, Carine LESTRAT, Caroline GINON et Mrs Mathieu DENIS, Julien THOMAS, Didier JEKO, Arnaud GLINEUR, Gauthier BONNEMENT, Frédérie RAIMBAUX et Jean-François BLANCK.

**Absent(s) :** Mr Maximilien DEVISSCHER

**Secrétaire de séance :** Mr Gauthier BONNEMENT

### Délibération n°1 du 20/06/2024/ Conclusions de l'enquête publique pour l'aliénation du chemin dit les plantes

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le projet du chemin piéton autour du cimetière et du parking sécurisé, a fait l'objet d'une enquête publique ayant pour objectif l'aliénation d'une partie du délaissé du chemin rural dit les Plantes. Cette enquête publique a eu lieu du 22/05/2024 au 06/06/2024 à la suite de l'arrêté du Maire du 02/05/2024 nommant Mme Jacqueline LECLERE comme commissaire enquêteur.

Mr le Maire indique que le rapport ainsi que les conclusions sont disponibles au public à la mairie de Léglantiers, aux jours et heures d'ouvertures habituelles, depuis le 10/06/2024 et ce, pourtant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Mr le Maire précise que les membres du Conseil Municipal ont été tous destinataire de ce rapport ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur.

Les conclusions du commissaire enquêteur sont celles-ci :

*« Après avoir pris connaissance du dossier, visité les lieux, dans la mesure où aucune personne ne s'est déplacée lors des permanences et qu'aucune personnes n'a porté d'observation sur le registre. Dans la mesure où cette enquête publique s'est déroulée conformément aux textes réglementaires en vigueur : J'émetts un avis FAVORABLE à l'aliénation d'une partie du délaissé du chemin rural dit les Plantes à l'aliénation ».*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ses membres l'aliénation d'une partie du délaissé du chemin rural dit les Plantes. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce sujet.

### Délibération n°2 du 20/06/2024/ Repas festif 2024

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ses membres et :

**VALIDE** les tarifs d'inscription au repas festif du 08/06/2024 pour les personnes extérieures :

↳ **Adultes** : 20,00 €.

↳ **Enfants** (+ 13 ans) : 13,00 €.

Les chèques seront établis à l'ordre des « Produits divers Léglantiers - Régie recettes ».

Ces recettes seront actées au Budget 2024.

### Délibération n°3 du 20/06/2024/ Subventions de la commune pour les voyages scolaires des enfants du village

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité de ses membres, afin de participer aux voyages scolaires pour les enfants de la commune :

3 enfants	
- 50,00 € par enfants	<b>150,00 €</b>

**Délibération n°4 du 20/06/2024/ Travaux de jointoiment des pavés de caniveaux sur la commune**

Mr le Maire explique au Conseil Municipal, la détérioration importante des joints des caniveaux de la commune sur les parties en pavés, des infiltrations sont importantes. Le but est de gérer les eaux pluviales en effectuant un revêtement perméable des joints et pavés poreux.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

**VALIDE** le devis de l'entreprise LABBE, pour un montant de 9 900,00 € HT soit de 11 880,00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire :

- à signer le devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci,
- de programmer les travaux sur 2024.

Les travaux seront actés au Budget 2024, en investissement.

**Délibération n°5 du 20/06/2024/ Cadeaux aux enfants de la commune ayant obtenus leurs brevets des collèges**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer aux adolescents de la commune qui ont obtenu leurs brevets des collèges, des Shopping Pass, d'une valeur de 30,00 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres, de valider les montants suivants :

15 Adolescents	
- 30,00 € par adolescent	450,00 €

La commande des Shopping Pass se fera à la Société HELFRICH.

Cette dépense sera inscrite au BP 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 20h12.

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2024**

Délibération n°1	Conclusions de l'enquête publique pour l'aliénation du chemin dit les plantes.
Délibération n°2	Repas festif 2024.
Délibération n°3	Subventions de la commune pour les voyages scolaires des enfants du village.
Délibération n°4	Travaux de jointoiment des pavés de caniveaux sur la commune.
Délibération n°5	Cadeaux aux enfants de la commune ayant obtenus leurs brevets des collèges.